

des traités & du droit des gens voulût entraver la navigation des sujets de L. M. Danoise & Suédoise, alors, après avoir épuisé tous les moyens d'accommodement, & après des représentations pressantes, faites en commun, pour obtenir la satisfaction & l'indemnité dues, elles useront de représailles, au plus tard dans l'espace de 4 mois après qu'on se sera refusé à leurs instances, par-tout où on le croira convenable. L. M. seront aussi entièrement responsables l'une pour l'autre & se prêteront pareillement secours, dans le cas que l'une ou l'autre des deux nations fût attaquée ou lésée à l'occasion de la présente Convention. XIII. Cette Convention subsistera dans tout son contenu aussi long-tems que durera la guerre actuelle à moins que l'intérêt commun n'exigeât d'y ajouter quelques articles ou d'y faire des changemens utiles & nécessaires. XIV. La ratification aura lieu 14 jours après la signature & l'échange de cette Convention.

L'échange en a été fait le 14 de ce mois, & ensuite communiqué aux ministres étrangers. On est impatient d'apprendre quelle sensation aura fait sur les puissances coalisées, la mesure que viennent de prendre les deux cours, & dont on ne peut prévoir encore les suites qui pourront en résulter.

P O L O G N E.

VARSOVIE (le 27 Avril). L'insurrection qui a eu lieu le 17 de ce mois dans cette capitale depuis long-tems empreinte de l'esprit françois*, a rendu cette journée des plus affreuses. Dans la nuit du 16, tout se prépara pour ce soulèvement; des bourgeois & les soldats Polonois se disposèrent à agir, & à minuit toutes les avenues de Varsovie furent occupées. Les troupes Russes qui s'y trouvoient, au nom-

* I Juin
1793, p.
203